



MAIRIE
DE
MASTAING
59172

REAMENAGEMENT DU
CARREFOUR RD943 ET RD49

Le Maire de la Commune de MASTAING,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L2213-1 et suivants

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes modifié par les arrêtés subséquents et notamment, les arrêtés interministériels des 6 et 7 juin 1977,

Vu l'instruction interministérielle du 15 juillet 1974 relative à la signalisation routière, sur l'approbation de la 8^{ème} partie du livre 1, intitulée « signalisation temporaire »,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des Régions,

Vu le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R 411.28,

Vu la demande de l'entreprise **COLAS FRANCE** pour le compte du DEPARTEMENT DU NORD, en date du 04 Octobre 2022 ;

Considérant que pour permettre le réaménagement du carrefour des RD 943 et RD 49 et assurer la sécurité des ouvriers de l'entreprise ou des personnes chargées de la réalisation, et des usagers de la voie, il y a lieu d'interdire la circulation selon les dispositions suivantes ;

ARRETE

Article 1 : Du **Lundi 07 Novembre 2022 au Vendredi 16 Décembre 2022**, la circulation des véhicules sur la RD 49 (rue Condorcet) sera interdite au droit du chantier.

- Une déviation sera mise en place pour tous véhicules
Par la RD 130 en direction de Bouchain

Article 2 : Sur la RD 943, la circulation sera réglée en alternat avec mise en place de feux tricolores.

Article 3 : La signalisation conforme à l'instruction ministérielle du 15 juillet 1974 relative à la signalisation routière, sur l'approbation du livre 1, intitulée « signalisation routière » sera mise en place par les soins et sous la responsabilité de la Société **COLAS FRANCE**, ZAC Les Poutrelles 59125 TRITH SAINT LEGER chargée de l'exécution des travaux.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bouchain
- Monsieur le Responsable de la Société **COLAS France**
- Au Service Départemental d'Incendie et de Secours
- Aux compagnies de transports

Fait à Mastaing, le 13 Octobre 2022.

Le Maire

Ludovic AIGUIER

